



ASSOCIATION A CHACUN SON EVEREST !

COMPTES ANNUELS 2020





SOMMAIRE

▶ RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020	1
▶ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	17
▶ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	22
▶ COMPTES ANNUELS 2020	25
▶ COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	49
▶ ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	53
▶ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....	64
▶ ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....	66



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Exercice 2020

§



A – FAITS MARQUANTS 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Outre les **10 semaines de stages** que nous avons pu maintenir à Chamonix pour **31 enfants et adolescents atteints de cancer ou de leucémie** et **97 femmes en rémission d'un cancer du sein**, les faits marquants à signaler sur l'année sont les suivants :

1/ Pandémie COVID-19 et suspension des activités

Suite aux décisions gouvernementales, l'association a dû suspendre l'ensemble de ses activités pendant les mois de mars à mai 2020 dans un premier temps, puis pendant le mois de novembre dans un second temps. Durant ces périodes, l'association a mis en action un plan de continuité de l'activité par :

- le recours à l'activité partielle pour le personnel administratif ;
- le recours au chômage partiel intégral pour le personnel directement affecté aux activités suspendues.

Sur le programme initialement prévu pour 2020, 12 séjours de femmes et 5 stages d'enfants n'ont pu être réalisés. Cette période a été mise à profit pour développer de nouveaux outils permettant de garder le lien et d'instaurer des échanges réguliers avec les femmes et les enfants venus en séjours, et ceux qui attendaient depuis plusieurs mois d'être accueillis.

2/ Séjours destinés aux soignants

La longue période de confinement ayant obligé l'association à suspendre ses séjours, A Chacun son Everest ! a ouvert ses portes aux soignants des hôpitaux de la région. Deux jours d'activités sportives (randonnée, escalade, yoga) et de soutien psychologique (entretiens individuels, groupes de parole, coaching, méditation, sophrologie) pour « soigner les soignants », les accompagner et contribuer, à notre échelle, à les soutenir à notre tour. Ainsi, ce sont 8 séjours du 15/06 au 22/07/2020 qui ont été organisés pour 124 soignants.

3/ Travaux de réfection

La fermeture de l'établissement a été propice à la réalisation de travaux nécessaires : réfection des peintures de l'ensemble du bâtiment et remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de la Maison à Chamonix dont l'isolation thermique s'était dégradée avec les années.

4/ Le projet de jardin botanique

Pour mémoire, ce projet débuté en 2019 est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie (soit 50 000 € par le biais d'une subvention d'investissement en décision du 9 décembre 2019). Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019 et l'attribution de 15 000 €. Les travaux se poursuivent et devraient être finalisés au printemps 2021.

I – Communication / recherche de fonds

En parallèle aux actions individuelles entreprises vis-à-vis des partenaires institutionnels par contacts directs, nous avons maintenu et renforcé notre communication durant la pandémie via :

- L'envoi de 8 newsletters diffusées par courriels à destination des femmes, enfants, partenaires, donateurs et contacts ;

- La mise en ligne d'une « boîte à outils » à destination des femmes et des enfants, riches de conseils et de clés délivrés habituellement lors des séjours ;
- Des rendez-vous Zoom hebdomadaires pour se retrouver avec les femmes et les enfants, discuter, s'encourager et se booster avec des invités exceptionnels ;
- L'envoi de l'Essentiel (document financier annuel simplifié) à destination de nos partenaires et donateurs ;
- L'envoi du journal annuel à nos patients et patientes, partenaires, donateurs et contacts.

II – Note sur les legs

L'importance non négligeable des legs dans le résultat financier se confirme :

Année	Résultats avec legs	Legs	Résultats sans legs
2008	61 377 €	245 163 €	- 183 786 €
2009	151 629 €	100 158 €	51 111 €
2010	- 563 950 €	18 470 €	- 582 420 €
2011	- 422 529 €	0 €	- 422 529 €
2012	348 000 €	167 655 €	180 345 €
2013	44 216 €	109 994 €	-65 778 €
2014	394 327 €	578 795 €	-184 468 €
2015	291 903 €	129 160 €	152 743 €
2016	-184 914 €	86 203 €	-271 117 €
2017	-98 128 €	156 520 €	-254 652 €
2018	-119 882 €	299 994 €	-419 876 €
2019	-68 786 €	489 111 € (*)	-557 897 €
2020	-176 192 €	349 090 € (*)	-525 282 €

(*) Le montant des legs est retraité en fonction des éléments en cours de réalisation et selon la présentation du nouveau règlement ANC 2018-06. En conséquence, le montant des legs est net des transferts en fonds reportés.

Conformément aux dispositions de l'ANC 2018-06, les legs acceptés par le Conseil d'Administration ont été comptabilisés en legs sur l'exercice 2020 en attente de réception des fonds, pour l'année 2020 les legs ont été estimés en produit pour 1 113 473 €, dont 349 090 € ont été encaissés. Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

B – L'ACTIVITE

Durant la saison 2020, 10 semaines d'activités ont été mises en place à Chamonix et 8 séjours soignants ont été mis en place de manière exceptionnelle.

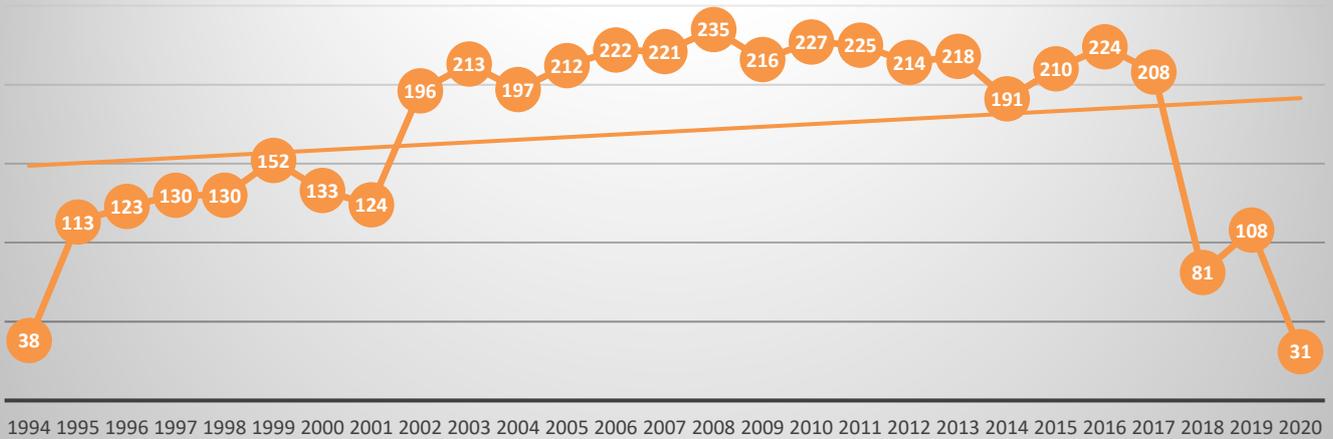
I – Les stages enfants

2 stages ont été organisés pour 31 enfants.

➤ Les stages d'été

- 16 enfants et 15 adolescents ont atteint leur sommet au cours des 2 semaines de stages organisées à Chamonix du 1^{er} au 15 août.

Nombre d'enfants par an



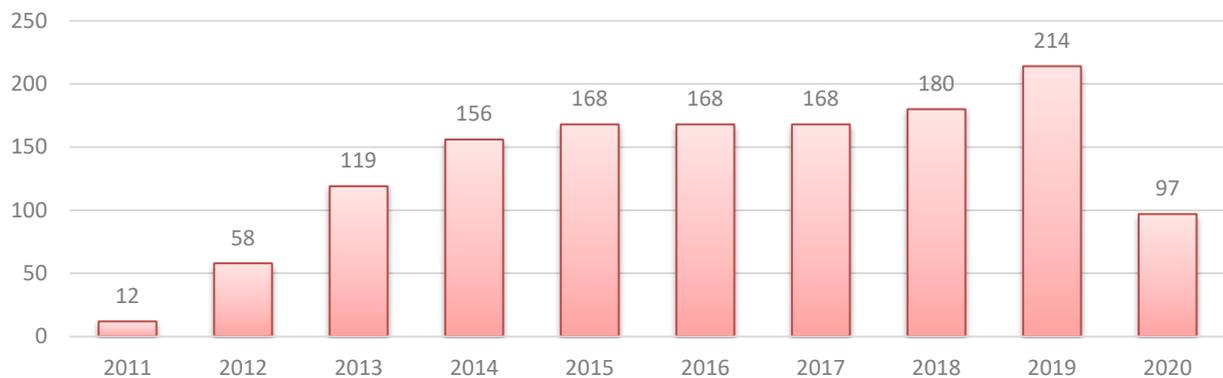
II – Les séjours femmes

8 séjours ont été organisés pour 97 femmes.

Déjà la 10^{ème} année de séjours proposés par « A Chacun son Everest ! » aux femmes en rémission d'un cancer du sein.

Cette année malgré l'épidémie, de mars à octobre, 8 séjours réparateurs ont été dispensés à 97 femmes venues se reconstruire et reprendre goût à la vie après l'épreuve du cancer.

Nombre de femmes par an



III – Les séjours soignants

8 séjours (de 2 jours) ont été organisés pour 124 membres du personnel hospitalier du Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) et du Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE).

IV – Espace Everest

L'établissement de Pringy (74) a pour objet d'apporter aux femmes venues en séjour et à toutes celles atteintes d'un cancer du sein un lieu propice à l'échange et à un accompagnement dans la durée. Il propose aux femmes, pendant et après leur traitement, des soins, de l'écoute et diverses activités sportives. Il permet également de rompre l'isolement causé par la maladie en favorisant un nouveau lien social. L'Espace Everest a connu en 2020 sa deuxième année d'activité.

77 femmes de Haute-Savoie et d'Isère nous ont permis de comptabiliser 892 participations (femmes/activités) parmi les 23 activités dispensées en 2020.

A compter de 2020, il a été décidé de mettre en place une cotisation pour les adhérentes de l'Espace Everest et de demander une participation financière symbolique aux activités individuelles. Les fonds collectés permettront de compenser directement une partie des frais engagés. Ainsi il a été collecté pour 2 490 € de cotisations avec contrepartie et 860 € de participations aux prestations individuelles.

Les éléments qui suivent sont extraits des comptes sociaux 2020.

C – BILAN 2020 DE L'ASSOCIATION

BILAN ACTIF

L'actif net immobilisé s'élève à : 4 347 682 €

En augmentation de 545 274 € par rapport à 2019, ce poste est constitué :

Des immobilisations corporelles : 541 115 €

Elles sont ventilées comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Constructions | 276 584 € |
| ▪ Installations techniques, matériel et outillage (matériel chalet de Chamonix) | 16 360 € |
| ▪ Aménagement, agencement, matériel de bureau | 133 593 € |
| ▪ Immobilisation en cours / avances et acomptes versés | 114 578 € |

Au cours de l'année 2020, l'association a investi dans les éléments suivants pour un montant total de 91 521 € :

Agencement – Chamonix 14 112 €

- Remplacement de la centrale incendie : 13 488 euros
- Pose de panneaux signalétiques : 624 euros

Matériel – Chamonix 3 980 €

- Mini serre de culture : 3 980 euros

Matériel informatique – Chamonix 4 416 €

- Extension serveurs : 1 004 euros
- 4 ordinateurs avec accessoires : 3 411 euros (mise au rebut des anciens ordinateurs reçus via des dons en nature)

Mobilier – Chamonix 847 €

- Coussins vestiaires : 847 euros

Immobilisation en cours 54 327 €

- Travaux en cours pour le projet de jardin botanique : 19 706 euros
- Travaux en cours pour l'insonorisation de la salle d'escalade : 34 621 euros

Acomptes versés sur immobilisation en cours 8 562 €

- Acompte versé pour l'architecte du jardin botanique : 8 562 euros

Matériel – Espace Everest à Pringy 5 278 €

- Matériel de sport : 828 euros
- Lunettes hypno stimulantes : 2 154 euros
- Equipement sportif : 182 euros
- Matériel informatique : 2 114 euros

Les immobilisations en cours s'élèvent à 114 578 euros avec le projet de jardin botanique qui s'élève à 79 956.63 euros et l'insonorisation de la salle d'escalade pour 34 621 euros.

Au titre des legs, l'association a accepté au cours de l'année 2020 des legs à céder estimés à 587 496 euros. Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

Des immobilisations financières : 3 219 071 €

Elles se composent des parts sociales détenues par l'association :

- Dans le capital social de la SCI « A Chacun Son Everest ! » 19 990 €

Des créances rattachées à sa participation dans la SCI « A Chacun Son Everest ! » :

- Créance SCI « A Chacun Son Everest ! » 1 947 039 €

- La créance sur la SCI « A Chacun Son Everest ! » a diminué au cours de l'année de 95 000 € nets (cf. J - Activités de la SCI).

Les titres immobilisés détenus par l'association :

- Dans le capital social de la Caisse d'Épargne 21 180 €
 - Le 27 juillet 2020, la Banque Centrale Européenne a émis une nouvelle recommandation n° BCE/2020/35, demandant aux établissements de crédit de s'abstenir de verser un dividende en numéraire, et ce jusqu'au 1er janvier 2021. Afin de respecter cette nouvelle recommandation tout en permettant aux sociétaires de percevoir la rémunération des parts sociales, BPCE a ainsi décidé que la rémunération conditionnelle arrêtée par les assemblées générales des Sociétés Locales d'Épargne affiliées aux Caisses d'Épargne au titre de l'exercice échu sera versée par la remise de parts sociales nouvelles. Ainsi, l'association a dans ce cadre perçu 13 parts nouvelles portant son portefeuille à 1 056 parts d'une valeur unitaire de 20 euros.
- Dans le cadre d'un portefeuille de Société Civile en Placement Immobilier (SCPI) 1 200 000 €
 - La souscription d'un portefeuille de SCPI pour un montant global de 1 200 000 € a été effectuée en août 2018. La moins-value latente constituée fin 2018 a été réévaluée à la clôture via une reprise du solde de la provision pour 23 747 €.

Aux dépôts de garantie versés par « A Chacun Son Everest ! » :

- à la SCI « A Chacun Son Everest ! » dans le cadre du contrat de location de la maison 22 000 €
- à la société Eléphant Paname pour la location de la salle de yoga à Paris 200 €
- à la SCI Cercina pour la location des bureaux occupés par l'Espace Everest à Pringy 8 662 €

L'actif circulant représente : 1 968 850 €

Contre 1 694 674 € en 2019.

Il s'articule autour :

- De factures à établir 3 442 €
- Des créances reçues par legs et donation 250 417 €

Au titre des legs, l'association a accepté au cours de l'année 2020 des legs sous forme de créance estimés à 176 887 euros auxquels viennent s'ajouter la créance constatée en 2019 pour 73 530 euros portant sur le legs de M. Jubert, non encore encaissé. Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

- Des créances et débiteurs divers 13 420 €

Il s'agit pour l'essentiel des dons à encaisser pour 9 785 €, et d'une créance auprès de l'Etat pour le chômage partiel du mois de décembre 2020 pour 2 360 €.

- Des valeurs mobilières de placement et disponibilités 1 665 472 €
 - L'association a souscrit le 27/07/2020 un compte à terme progressif pour 320 000 euros pour un taux de rendement annuel brut de 0.5% à échéance 5 ans
 - Le 22/08/2020, il a également été souscrit pour 80 000 € de bons à moyen terme.
 - Les disponibilités s'élèvent à 1 264 979 €.
- Des charges constatées d'avance s'élevant à 36 100 €

BILAN PASSIF

Le passif s'articule autour de trois axes principaux :

- 1. Les fonds propres s'élèvent à : 4 961 554 €**

Contre 5 169 455 € en 2019.

Ils se composent :

- Des fonds propres sans droit de reprise pour un montant de 157 453 €
- Des réserves constituées pour 5 191 175 €
- Du report à nouveau débiteur pour (pertes 2016 à 2019) - 471 710 €
- Le résultat déficitaire de l'exercice (avant affectation) -176 192 €
- Les subventions d'investissement nettes 260 829 €

- 2. Les fonds reportés et dédiés : 938 613 €**

Au 31/12/2020 les legs acceptés mais non encore encaissés, figurent ainsi à l'actif immobilisé et circulant et au passif en fonds reportés pour 837 913 € :

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS REPORTES ET DEDIES

Comptes

Legs et donations acceptés par le CA	Nature bien	Date acceptation C.A.	Legs immobiliers 240000	Legs numéraires 461000
Mme FOUICH	Numéraire	01/12/2017		24 000,00

M. DAVAL	Numéraire	20/11/2019		29 344,00
M. JUBERT	Numéraire	20/11/2019		73 529,83
Monsieur PRIMERANO	Legs immobilier	26/11/2020	90 000,00	
Madame BUISSON	Legs immobilier	26/11/2020	350 970,00	
Madame BUISSON	Numéraire	26/11/2020		105 980,00
Mesdames COSSON	Legs immobilier	26/11/2020	146 526,00	
Mesdames COSSON	Numéraire	26/11/2020		17 563,00

587 496,00	250 416,83	837 912,83
-------------------	-------------------	-------------------

Les dons dédiés aux enfants pour l'année 2020 ont atteint 252 567 €, ces fonds n'ayant pas été entièrement consommés (les charges dédiées aux projets des enfants ayant atteint 166 866 €), le reliquat est reporté en fonds dédiés pour 85 700 €.

Les fonds reçus par la Fondation Caisse d'Épargne pour 15 000 € afin de financer le projet de jardin botanique ont été reportés car le projet n'est pas terminé (ce dernier apparaît dans les immobilisations en cours).

3. Les provisions pour risques et charges : 219 877 €

La provision pour risque, constatée en 2017 pour 43 000 €, correspond à un litige en cours estimé à fin 2020 à 219 877 € suite à une reprise pour consommation de 17 873 € et un ajustement de la provision pour 194 750 €.

4. Les dettes s'élèvent à : 196 488 €

Contre 211 096 € en 2019, soit une baisse de 14 609 €.

Ces dettes sont constituées principalement de :

- Factures fournisseurs non payées au 31 décembre 2020 33 359 €
- Factures fournisseurs non parvenues au 31 décembre 2020 21 207 €
- Dettes fiscales et sociales dues par l'Association payées en début d'exercice suivant pour 141 771 €

D – COMPTE DE RESULTAT 2020 DE L'ASSOCIATION

Les produits de l'exercice s'élèvent à :	2 292 265 €
Les charges liées à la gestion de l'Association s'élèvent à :	2 468 457 €
L'activité 2020 de l'Association dégage un déficit de :	-176 192 €

Les produits de l'exercice sont en hausse de 37.4 % (à 1 667 725 € en 2019), ainsi que les charges en hausse de 42.2 % (à 1 736 511 € en 2019) par rapport à l'exercice précédent.

I – Les produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 214 785 € pour l'exercice 2020, contre 1 580 850 € pour 2019, soit une hausse de 40.1 % avec notamment :

- Les cotisations s'élèvent à 1 240 € dont 1 220 € pour 61 membres en 2020 et 1 cotisation 2021 pour 20 € (contre 1 440 € pour 72 membres en 2019).
- Les cotisations avec contrepartie correspondent aux adhésions des membres de l'Espace Everest pour l'année 2020 avec 2 490 € pour 77 membres.
- Les prestations de services s'élèvent à 860 € et correspondent aux participations versées par les membres de l'Espace Everest aux activités individuelles proposées à Pringy.
- Le produit des activités annexes (location, vente de produits divers, refacturation) pour 4 172 € (contre 4 687 € en 2019) notamment lié à la refacturation pour 3 442 € de la quote-part 2020 des frais de gestion du logiciel comptable mis en place en novembre 2020.
- Les subventions pour 31 010 € qui correspondent à des subventions de fonctionnement perçues en 2020 versées par des collectivités publiques, avec notamment pour 2020, une subvention de 30 000 € du Département de Haute-Savoie pour couvrir les frais des séjours soignants de juin à juillet 2020.
- Le produit des collectes de dons qui atteint cette année 1 044 644 € contre 1 004 844 € en 2019 (soit une hausse de 39 800 € soit 4 %) avec :
 - Les dons des particuliers qui s'élèvent à 314 051 € (contre 264 029 € en 2019) soit une hausse de 18.9 %, y compris un don exceptionnel issu à l'origine d'un legs reversé pour 100 000 € ;
 - Les dons en provenance des partenaires et entreprises s'élèvent à 730 593 € (contre 740 815 € en 2019) soit une baisse de -1.4 %.
- Le produit des legs qui atteint au 31 décembre 2020, 1 113 473 € (contre 562 640 € en 2019) soit une hausse de 97.9 %, tient compte des legs encaissés pour 349 090 € mais également des legs acceptés par le Conseil d'Administration dont la valeur est estimée à 764 383 € est en attente d'encaissement (cf. Tableau de suivi des legs et donations).
- Les contributions financières s'élèvent pour l'année 2020 à 15 000 € et correspondent aux contributions de la Fondation Caisse d'Epargne pour le financement du projet de Jardin Botanique à Chamonix.

II – Les charges d'exploitation de l'exercice

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020 représentent 2 271 890 € contre 1 729 662 € en 2019, soit une hausse de 542 228 € (31.3 %).

Elles comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 642 708 € en 2020 contre 699 865 € en 2019 soit une baisse de -57 157 € liée notamment aux éléments suivants :
 - Les frais relatifs aux intervenants (activités montagne, yoga, massages, psychologues) - 30.6 k€ en forte baisse suite à la suspension des activités, essentiellement liés aux activités de Pringy pour 10.3 k€, contre 18.9 k€ ;
 - Le poste " achat non stockés " qui correspond aux frais liés à la consommation électrique, gaz et eau est en baisse de -4.8 k€ avec le coût pour la consommation

électrique de Pringy (-3.8 k€) et une baisse de la consommation en électricité (-2.6 %) ainsi que de la consommation en gaz (-29.4 %) par rapport à 2019 ;

- Les postes locations et charges locatives sont en baisse de -5 k€ notamment avec la suspension des activités de yoga à Paris et une baisse des charges locatives de Pringy ;
 - Le poste entretien et réparation est en baisse, -1.5 k€, par rapport à 2019, ainsi qu'une baisse des charges d'entretien des locaux de Pringy (-2 k€) ;
 - Le poste assurance est en baisse de -1.08 k€, avec principalement les primes de responsabilité civile de l'Espace Everest, ainsi que l'assurance du bâtiment ;
 - Le poste honoraire est en hausse +5.5 k€, notamment lié aux honoraires des cuisiniers prestataires sur 2020 et inversement une baisse des honoraires des photographes compte tenu de la diminution des stages/séjours ;
 - Le poste publicité, communication, cadeaux est en hausse de +4.2 k€ notamment du fait de l'aide aux hôpitaux impacté par la pandémie effectué par le biais d'achat de matériel pour 8.8 k€ ;
 - Le poste transports pour les séjours est en baisse -8.6 k€, suite à la diminution des séjours sur 2020 ;
 - Les frais de déplacements sont en baisse de -14.4 k€ ;
 - Les frais de télécommunication sont en baisse -1.5 k€ ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 52 895 € contre 57 970 € en 2019, soit une baisse globale de -5.1 k€ avec une baisse significative de la taxe sur les salaires (-10.2 k€), et inversement une hausse des taxes assises sur la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage soumis à compter de 2020 à la TVA au taux de 20%.
 - Les salaires et traitements pour 498 986 € en 2020 contre 584 480 € en 2019, soit une baisse globale de -85.5 k€. Cette baisse s'explique notamment par les aides mises en place par l'état et dont a bénéficié l'association comme la mise en place du chômage partiel pour 38 k€.
 - Les charges sociales pour 148 819 € en 2020 contre 246 081 € en 2019, soit une baisse de -97.3 k€, cette baisse se traduit par les aides mises en place par l'état et dont a bénéficié l'association auprès des URSSAF comme les réductions de charges patronales pour 24.3 k€ ou les exonérations de charges pour 30.4 k€.
 - Les dotations aux amortissements s'établissent pour 2020 à 62 342 € contre 66 952 € en 2019 soit une baisse de -4.6 k€.
 - Le compte de reports en fonds dédiés prévu par le règlement ANC 2018-06 fait apparaître un solde de 865 083 € sur 2020, contre 73 530 € en 2019, avec notamment le transfert au bilan des legs acceptés mais non encore encaissés pour 764.4 k€, le reliquat de dons dédiés aux enfants qui n'a pas été consommé sur la période pour 85.7 k€, ainsi que la contribution financière pour 15 k€ de la Fondation Caisse d'Epargne pour le financement du jardin botanique enregistré en immobilisation en-cours.

Le résultat d'exploitation est négatif de **-57 105 €** (contre -148 812 € en 2019, soit une amélioration de 61.6 %).

III – Le résultat financier

Le résultat financier est positif avec un bénéfice de 27 699 € sur 2020 (contre 46 350 € sur 2019), il correspond essentiellement à la reprise de 23 747 € du solde de dotation pour dépréciation d'actifs

enregistrée en 2018 pour 63 954 € liée à la dévalorisation de titres immobilisés (dont SCPI souscrites en août 2018).

IV – Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève cette année à -145 168 €, contre 40 108 € en 2019. Il correspond principalement à l'ajustement de la provision pour risques et charges constatée en 2017 pour 43 000 € relative au litige aux Prud'Hommes avec la reprise consommée pour 17 873 € suite à l'ordonnance du 04/11/2019. D'autre part, nous avons dû constituer une nouvelle dotation aux provisions de 194 750 € suite à la décision de la Cour d'Appel en date du 18/03/2021 (cf. G – Litiges). La quote-part de subvention publique d'équipement virée au résultat pour 2020 s'élève quant à elle à 31 709 €.

V – Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2019 s'élève à 1 617 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

E – AUTRES INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLOTURE

Suite à la décision de la cour d'appel de Chambéry du 18/03/2021, l'association est condamnée en seconde instance sur le litige avec Mme Labaye à payer une indemnité d'éviction de 150 500 € bruts ainsi qu'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de Mme Labaye, la provision constituée en 2017 pour 43 000 € a ainsi été ajustée à 219 877 € (cf. G - Litiges).

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire du COVID-19 a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. En effet, la pandémie ne remet pas en cause le niveau de dons de manière significative, l'association a par ailleurs pu maintenir un certain nombre de séjours et a eu recours au chômage partiel pendant les périodes d'inactivités.

Compte-tenu de ces mesures et de la situation à la date de l'arrêté des comptes le 31 décembre 2020, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

F – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, confirmée par lettre du 26 octobre 2018, pour l'investissement en agencement et équipement du local situé à Pringy, stipule en article 7, que les équipements subventionnés ne restent pas la propriété de l'association pendant la durée de leurs amortissements.

G – LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, l'association est impliquée dans un certain nombre de litiges significatifs. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à notre meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

À la connaissance de l'association, il n'existe pas d'autre litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de l'association, autres que ceux décrits ci-dessous.

Les procédures décrites ci-après constituent un état des lieux à la date de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Litige legs Mme Chignola :

Par testament olographe en date du 3 juin 2015, Madame Claudine CHIGNOLA a légué à l'association un terrain situé à BLANZY LA SALONNAISE (08190), ainsi que ses petites dépendances (serre et caravane). Une association remet en cause la qualification juridique du legs, ce dernier n'est donc pas cédé à l'heure actuelle, l'association en a assumé le coût d'entretien jusqu'en 2018, dans l'attente de la résolution du litige, bien que le legs n'apparaisse pas dans ses comptes au 31 décembre 2020.

Litige legs M. Le Floch :

Monsieur Maurice LE FLOCH a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun Son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2020.

A ce jour, l'association supporte des honoraires de défense dans le cadre de ce dossier.

Litige legs Mme Dhénin :

Par testament olographe en date du 17 juillet 2014, Madame Suzanne DHENIN a légué à titre universel à l'association A Chacun Son Everest par révocation des anciens testaments 20% de son patrimoine.

Le notaire refuse de constater la saisine du fait d'une interprétation ambiguë dans la rédaction du testament. Le CRIDON a été saisi le 5 octobre 2020 afin de statuer sur la réalisation du legs. Sur conclusions du CRIDON, l'association a décidé de désigner le service du Domaine pour vacance successorale en tant que curateur pour délivrer le legs.

Litige Mme Labaye :

Mme Labaye a été licenciée pour faute grave en date du 14/08/2017. Elle a saisi le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville afin de dénoncer le licenciement.

Une provision de 43 000 € a été constituée en 2017.

Le 04/11/2019, le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville a considéré le licenciement sans cause réelle et sérieuse et ordonné le paiement d'indemnités de préavis et de congés payés ainsi que la réintégration de Mme Labaye avec rappel de salaires à compter du licenciement.

Le 20/11/2019, face notamment à l'incohérence de la décision (paiement d'indemnités de licenciement ET réintégration + rappel de salaires), l'association a fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de la chambre sociale de Chambéry.

Le 18 mars 2021, la cour d'appel de Chambéry a condamné l'association pour nullité du licenciement :

- à la réintégration de Mme Labaye ;
- au paiement d'une indemnité d'éviction de 150 500 € ;
- au paiement d'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de Mme Labaye ;
- au versement de 3 000 € au titre du préjudice de harcèlement moral ;
- au versement de 2 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Compte tenu de ces éléments la provision est portée à 219 877 €.

H – AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

Les comptes 2020 de l'association faisant ressortir un déficit de 176 192.36 €, l'affectation sera proposée à l'assemblée générale de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau débiteur de -176 192.36 € ramenant le solde après opération à un montant de -647 902.07 €.

I – PERSPECTIVES 2021

L'activité 2021, portera de manière prévisionnelle, sur 6 stages pour enfants et adolescents ainsi que 19 séjours destinés aux femmes.

En date du 28/04/2021, compte-tenu de l'épidémie COVID-19, l'activité principale de l'association est toujours suspendue.

Afin de poursuivre l'aide apportée aux établissements hospitaliers et leur personnel, il a été décidé de proposer à nouveau des séjours aux soignants sur la période de février à mai.

L'année 2021 sera également marquée par la fin des travaux du jardin botanique et d'insonorisation de la salle d'escalade, ainsi que par la mise en place prévisionnelle d'autres projets (réfection du mur d'enceinte de la propriété, construction d'un abri voitures, etc.).

L'activité de l'Espace Everest à Pringy, également frappée par les mesures du gouvernement concernant la COVID-19, est toujours fortement perturbée. L'établissement va cependant poursuivre son développement afin de pouvoir proposer de nouvelles activités dès sa réouverture.

L'association a mis en action un plan de continuité de l'activité par le recours à l'activité partielle pour le personnel directement affecté aux activités suspendues (cuisinier sous contrat, personnel d'entretien et d'accompagnement ainsi que la responsable de l'établissement de Pringy).

J – ACTIVITES de la SCI « A Chacun son Everest ! »



Faits caractéristiques de l'exercice :

- Le 17 mai 2019, les travaux de réfection des bureaux de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux ont été votés en AG complétés par des modifications votées en AGE le 29 juillet 2019, la SCI a procédé aux appels de fonds pour 67 753.20 € TTC, la réception des travaux a eu lieu le 29/06/2020 avec réserves par le syndicat de propriété ;
- Cessation du bail professionnel avec la société Menway Conseil en date du 31 décembre 2020, les locaux ayant été libéré par anticipation à compter d'octobre, la société en formation AMC Avocats a souhaité les occuper par le biais d'un bail professionnel de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2020. Un compromis de vente a été signé en date du 09/04/2021 pour une valeur de 320 625 € ;
- Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et réfection des peintures de l'ensemble du bâtiment à Chamonix ;
- Création d'une nouvelle plateforme de tyrolienne suite à la détection d'un arbre malade ;
- Réparations et réfections effectuées à Chamonix (réparation de mitigeurs dans les salles de bain, réfection du carrelage et abattage d'un arbre mort).

Au cours de l'année 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 236 871 €, contre 235 336 € en 2019. Ce montant est généré exclusivement par les locations des biens à Chamonix et la location des bureaux de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux.

BILAN 2020 DE LA SCI

Le total du bilan s'élève à 3 030 291 €.

L'actif immobilisé net s'établit au 31 décembre 2020 à 2 693 273 € contre 2 796 823 € en 2019.

Au cours de l'année 2020, la SCI a investi dans les éléments suivants pour un montant total de 41 929 € :

Construction – Chamonix

6 061 €

- Création d'une nouvelle plateforme de tyrolienne suite à la détection d'un arbre malade : 6 061 euros

Agencement – Chamonix

35 868 €

- Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres du rez-de-chaussée qui ne remplissaient plus leur office d'isolation thermique : 19 947 euros
- Réfection des peintures de l'ensemble du bâtiment à Chamonix : 15 921 euros

Les dotations de l'année se sont élevées à 145 479 €.

L'actif circulant s'élève à 337 018 € en 2020 (contre 340 234 € en 2019) dont 202 600 € de valeurs mobilières de placement et 124 063 € de disponibilités bancaires.

Les autres créances pour 643 € représentent essentiellement de la TVA sur factures non parvenues pour 402 € et un crédit de TVA à reporter pour 187 €.

Les capitaux propres représentent 289 492 € en 2020, contre 244 159 € en 2019, avec :

- L'affectation en report à nouveau débiteur de la perte 2019 pour -16 795 € ;
- La prise en compte d'une perte avant affectation de - 12 747 € pour 2020 ;
- Des subventions d'investissement pour 15 800 € (reprise de quote-part de subvention d'investissement pour 1 498 € en 2020) ;
- et des provisions réglementées pour 603 286 € (dotation aux amortissements dérogatoires pour 59 578 € en 2020).

Les dettes s'élèvent pour l'exercice 2020 à 2 740 799 € contre 2 892 898 € en 2019.

Elles correspondent principalement :

- à l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un solde de 754 821 € (hors intérêts courus pour 1 532 €) relatif à l'achat des locaux de Chamonix loué à l'association " A Chacun son Everest ! ", en novembre 2010 ;
- aux avances en trésorerie effectuées par l'association pour une valeur de 1 947 039 € (contre 2 042 039 € en 2019), soit une variation nette de -95 000 € correspondant aux besoins (+47 000 €) et remboursements (-142 000 €) effectués par la SCI dans le courant 2020 ;
- des dépôts reçus sur les locations de Chamonix et Annecy-le-Vieux, respectivement pour 22 000 € et 4 125 € ;
- aux comptes fournisseurs non réglés pour 233 €, ainsi que 3 274 € de factures non parvenues.

RESULTAT 2020 DE LA SCI

Le résultat 2020 est déficitaire à hauteur de -12 747 €, contre -16 795 € en 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à 65 322 € en 2020 contre 62 743 € en 2019 (en hausse de 46 %), avec notamment :

- Un chiffre d'affaire de 236 871 € (contre 235 336 € en 2019), en augmentation de 1 535 € par rapport à l'année précédente avec :
- D'une part une hausse des loyers pour les bureaux de l'Arc de Jade, indexés sur le coût de la construction, soit une hausse de 126 €, ainsi qu'une révision du loyer sur le nouveau bail à compter d'octobre (6 763 € par trimestre contre 5 636 € sur l'ancien bail) ;
- D'autre part une hausse des charges refacturées liées aux charges de copropriété ;
- Des charges d'exploitation pour 171 817 € en 2020 contre 183 839 € en 2019, soit une diminution de 12 022 €.

Les principales charges sont les suivantes :

- Les charges de copropriété des bureaux d'Annecy-le-Vieux pour 2 031 € (contre 1 791 € en 2019)
- L'entretien et la réparation des structures pour 3 634 € contre 21 338 € (en baisse de 17 704 € par rapport à 2019), lié essentiellement :
 - A la réparation de mitigeurs dans les salles de bain pour 2 459 € ;
 - A la réfection du carrelage d'une salle de bain pour 525 € ;
 - A l'abattage d'un arbre mort pour 650 € ;
- les charges de maintenance pour 8 197 € (contre 8 016 € en 2019) ;

- les assurances pour 225 € (contre 218 € en 2019) ;
- les honoraires pour 2 310 € dont 1 542 € concernant les missions de l'expert-comptable ;
- les taxes foncières pour 8 885 €, en baisse de 28 € par rapport à 2019 (8 913 €) ;
- la dotation aux amortissements liée aux bâtiments et agencements pour 145 479 €, contre 139 704 € en 2019 (en augmentation de 5 774 € par rapport à 2019).

Le résultat financier ressort à -20 289 € pour l'exercice 2020, contre -21 458 € en 2019 soit une hausse de 1 169 € par rapport à 2019, liée principalement à la baisse des charges d'intérêts (22 895 € sur 2020 contre 24 664 € en 2019) et une baisse des revenus de VMP, 2 600 € en 2020 contre 3 200 € en 2019, provenant des parts sociales Caisse Epargne acquises en février 2018.

Le résultat exceptionnel est de - 57 780 € (contre - 58 080 € en 2019) et comprend notamment :

- des amortissements dérogatoires qui correspondent à l'écart constaté entre l'amortissement technique et l'amortissement financier pour 59 578 € ;
- la reprise de quote-part de subvention d'investissement portée au résultat pour 1 498 €
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 300 € relatifs à la provision de factures non parvenues pour honoraires juridiques non consommés.

§

A CHACUN SON EVEREST

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
R.C.S. PARIS B 572 078 491

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A CHACUN SON EVEREST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Notre attention a notamment porté sur l'application du règlement ANC 2018.06 en ce qui concerne :

- La présentation de l'annexe
- Le traitement des legs et fonds dédiés
- Le traitement des subventions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

MBM CONSEIL

Signé électroniquement le 15/06/2021 par
Bruno Fourier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BF', followed by a horizontal line extending to the right.

Bruno FOURRIER
Commissaire aux Comptes

A CHACUN SON EVEREST

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association A CHACUN SON EVEREST, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Remboursement de frais aux administrateurs

- 411 € remboursés à M. Remise dans le cadre de ses déplacements en tant que Trésorier de l'Association ;
- 116 € remboursé à M. Lafay au titre de dépenses engagées dans le cadre du suivi des legs.

Abandon de frais par des administrateurs

Votre association a reçu au titre d'abandon de frais :

- 4 145 € abandonnés par M. Lafay dans le cadre de sa mission relative à la gestion des legs ;

Ces montants ont donné lieu à l'établissement d'un reçu de don en nature remis aux intéressés.

Bail de la SCI du 8 septembre

- Administrateur concerné : Pierre Remise, gérant et associé majoritaire de la SCI du 8 septembre.
- Objet : location du bureau de Chavanol.
- Montant annuel comptabilisé dans les charges de l'association en 2020 : 9 079 €.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

MBM CONSEIL

Signé électroniquement le 15/06/2021 par
Bruno Fourrier



Bruno FOURRIER
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS 2020

§

Bilan Actif

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	35 124	35 124		366
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	350 750	74 165	276 584	294 122
Installations techniques, matériel et outillages industriels	56 292	39 933	16 360	13 948
Autres immobilisations corporelles	615 842	482 249	133 593	151 811
Immobilisations corporelles en cours	106 016		106 016	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	8 562		8 562	51 689
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	587 496		587 496	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 967 029		1 967 029	2 062 029
Autres titres immobilisés	1 221 180		1 221 180	1 197 173
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 863		30 863	31 270
	TOTAL I	4 979 153	631 471	4 347 682
Comptes de liaison				II
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 442		3 442	208
Créances reçues par legs ou donations	250 417		250 417	73 530
Autres	13 420		13 420	98 734
Valeurs mobilières de placement	400 693	200	400 493	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 264 979		1 264 979	1 481 089
Charges constatées d'avance	36 100		36 100	41 114
	TOTAL III	1 969 050	200	1 968 850
Frais d'émission des emprunts				IV
Primes de remboursement des obligations				V
Ecarts de conversion actif				VI
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 948 203	631 671	6 316 532
				5 497 081

Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	111 697	111 697
Fonds propres complémentaires	45 756	45 756
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 191 175	5 191 175
Autres réserves		
Report à nouveau	-471 710	-402 924
Excédent ou déficit de l'exercice	-176 192	-68 786
Situation nette	4 700 725	4 876 918
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	260 829	292 538
Provisions règlementées		
	TOTAL I	4 961 554
Comptes de liaison	II	5 169 455
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	837 913	73 530
Fonds dédiés	100 700	
	TOTAL III	938 613
PROVISIONS		
Provisions pour risques	219 877	43 000
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	219 877
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 567	50 987
Dettes des legs ou donations	150	
Dettes fiscales et sociales	141 771	160 110
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	196 488
Ecarts de conversion passif	VI	211 096
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 316 532
		5 497 081

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 730	1 440
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	5 032	4 687
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 010	1 010
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	314 051	264 029
Mécénats	730 593	740 815
Legs, donations et assurances-vie	1 113 473	562 640
Contributions financières	15 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 885	6 204
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11	24
	TOTAL I	2 214 785
		1 580 850
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	642 708	699 865
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	52 895	57 970
Salaires et traitements	498 986	584 480
Charges sociales	148 819	246 081
Dotations aux amortissements et dépréciations	62 342	66 952
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	865 083	73 530
Autres charges	1 057	785
	TOTAL II	2 271 890
		1 729 662
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-57 105
		-148 812
Produits financiers		
Produits financiers de participations	272	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		335
Autres intérêts et produits assimilés	3 879	5 825
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	23 747	40 206
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	27 898
		46 366
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	200	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		16
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	200
		16
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	27 698
		46 350
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-29 407
		-102 462

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	31 709	40 509
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	17 873	
TOTAL V	49 582	40 509
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		6
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	194 750	396
TOTAL VI	194 750	402
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-145 168	40 108
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	1 617	6 431
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 292 265	1 667 725
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 468 457	1 736 511
EXCEDENT OU DEFICIT	-176 192	-68 786
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	43 576	67 499
Prestations en nature	39 892	80 314
Bénévolat	25 691	63 900
TOTAL	109 159	211 713
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	14 217	21 151
Mise à disposition gratuite de biens	29 358	46 348
Prestations en nature	39 892	80 314
Personnel bénévole	25 691	63 900
TOTAL	109 159	211 713

Présentation

A- Objet

L'association A Chacun Son Everest ! a été fondée le 18 novembre 1994, sur une idée du Docteur Christine JANIN, médecin, alpiniste (1^{ère} Française à l'Everest / Octobre 1990) en collaboration avec le Professeur André BARUCHEL, Chef du service d'hématologie pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré à Paris.

Dans un premier temps, l'association avait pour but d'accompagner les enfants et les adolescents des services d'Oncohématologie Pédiatrique et éventuellement leurs familles, pour les aider à atteindre leur « sommet » et les soutenir dans leur maladie.

Fort de son expérience reconnue, de sa volonté de se développer, de pérenniser son action et de répondre aux besoins de santé publique, l'association décide en 2011 d'élargir son champ d'action en créant à Chamonix la « Maison de l'après-cancer ». Un lieu adapté pour faire bénéficier les enfants et les adolescents mais aussi d'autres publics atteints par le cancer de son expertise d'accompagnement psychologique et social afin de les aider à « guérir mieux ».

Dans une volonté de continuité des séjours dispensés à Chamonix, A Chacun Son Everest ! a créé en 2019 l'Espace Everest, un centre ressource afin d'accompagner les femmes et leurs proches pendant et après les traitements du cancer du sein.

B- Nos missions

LA MISSION : accompagner la phase de l'après-cancer

Parce que l'épreuve du cancer, la douleur et les inévitables peurs sont de vrais traumatismes, cette phase constitue une étape essentielle dans le processus de guérison.

Tout le sens de la mission d'A Chacun son Everest ! est là : aider les malades en rémission à trouver ce fameux second souffle, celui qui permet de surmonter l'épreuve de la maladie, de retrouver l'estime de soi, la confiance, l'envie de vivre et redonner une force à la personne malade afin qu'elle devienne actrice de sa santé.

Site de Chamonix (74) Les séjours proposés à Chamonix sont encadrés par une équipe de professionnels et de bénévoles (soignants, coaches, animateurs pour les enfants, etc.) et adaptés en fonction des participants (enfants ou femmes) et de leur handicap éventuel. Les enfants et les femmes sont accueillis à Chamonix dans la maison A Chacun son Everest ! pour des séjours réparateurs d'une semaine, entièrement pris en charge par l'association.

Séjours enfants

Nos stages s'adressent aux enfants atteints de cancer ou leucémie en rémission, en cours de traitements, ou guéris.

La prise en charge psychologique, pendant ou après le traitement d'une maladie grave comme le cancer, est essentielle. Dans ce cadre, A Chacun Son Everest ! propose une approche novatrice pour aider l'enfant et son entourage à matérialiser l'idée de guérison et à redonner confiance au jeune malade.

A Chacun Son Everest ! est ainsi devenu, pour les oncologues pédiatres, un partenaire majeur et une étape à part entière du chemin vers la guérison du corps et de l'esprit.

23 services d'onco-hématologie de toute la France nous confient leurs jeunes malades dans une véritable démarche d'accompagnement thérapeutique.

La semaine de stage à Chamonix est adaptée à chaque enfant en fonction de son âge (petits, adolescents, jeunes adultes), de la saison (randonnée, escalade, raquettes, chiens de traîneaux.), de l'évolution de la maladie et de la présence ou non de séquelles.

Présentation suite

Séjours femmes

Nos séjours s'adressent aux femmes en rémission d'un cancer du sein, à la fin de tout traitement lourd.

Ces séjours font partie intégrante du parcours de soin, ils sont l'occasion de proposer aux participantes un accompagnement global, psychologique et physique, dans un cadre de vie unique, plein d'humanité, d'énergie et d'espoir, pour un nouvel élan de vie.

Site de Pringy (74)

A travers l'Espace Everest situé à Pringy, nous proposons une vraie parenthèse de vie pour une prise en charge à la fois physique et psychologique des femmes atteintes d'un cancer de sein.

Cet accompagnement est assuré dans un cadre chaleureux. Un espace lumineux et convivial facilement accessible des lieux de soins d'Annecy.

Encadrées par une équipe de professionnels multidisciplinaire dans le domaine médical et paramédical, les activités proposées sont les suivantes :

- Activités physiques : yoga, Qi Kong, activité physique adaptée (APA)...
- Soutien psychologique : entretiens individuels avec une onco-psychologue, groupe de parole...
- Soins de supports : nutrition, socio-esthétique, massages, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, fasciathérapie...
- Développement personnel et bien-être : atelier coaching, art-thérapie, méditation...

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 6 316 532 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -176 192 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de COVID, outre les 10 semaines de stages que nous avons pu maintenir à Chamonix pour 31 enfants atteints de cancer ou de leucémie et 97 femmes en rémission d'un cancer du sein, les faits marquants à signaler sur l'année 2020 sont les suivants :

1/ Pandémie COVID-19 et suspension des activités

L'association a dû suite aux décisions gouvernementales suspendre l'ensemble de ses activités du mois de mars au mois de mai 2020 dans un premier temps, puis dans un second temps pour le mois de novembre. Durant ces périodes, l'association a mis en action un plan de continuité de l'activité par :

- le recours à l'activité partielle pour le personnel administratif ;
- le recours au chômage partiel intégral pour le personnel directement affecté aux activités suspendues.

Cette période a également été l'occasion de développer et imaginer des outils et des conseils afin de garder le lien qui uni l'association avec les enfants et femmes inscrits à nos stages/séjours sur l'année 2020.

2/ Séjours aux soignants.

L'association a choisi de mettre à profit ses compétences et compenser la suspension de ses activités auprès des femmes pour proposer des séjours réparateurs à la fois sur le plan physique et psychologique : activités sportives (randonnées, escalade et yoga), soutien psychologique via des entretiens et des groupes de parole, séances de méditation et de sophrologie au personnel hospitalier des hôpitaux de la région.

Ainsi, ce sont 8 séjours du 15/06 au 22/07/2020 qui ont été organisés pour 123 soignants.

3/ Travaux de réfection.

La fermeture de l'établissement a été propice aux réfections des peintures tout d'abord, de l'ensemble du bâtiment, mais également au remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de la Maison à Chamonix dont l'isolation thermique s'était dégradée avec les années.

4/ Le projet de jardin botanique

Pour mémoire, le projet est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie par décision du 9 décembre 2019, par le biais d'une subvention d'investissement de 50 000 €. Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019, par l'attribution de 15 000 €. Les travaux se poursuivent et devraient être finalisés au printemps 2021.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Suite à la décision de la cour d'appel de Chambéry du 18/03/2021, l'association est condamnée en seconde instance sur le litige avec la salariée à payer une indemnité d'éviction de 150 500 € bruts ainsi qu'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de la salariée, la provision constituée en 2017 pour 43 000 € a ainsi été ajustée à 219 877 € (cf. G - Litiges).

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prolongé jusqu'au 1er juin 2021 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. En effet, la pandémie ne remet pas en cause le niveau de dons de manière significative, l'association a par ailleurs pu maintenir un certain nombre de séjours et a eu recours au chômage partiel pendant les périodes d'inactivités.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêt des comptes le 31 décembre 2020, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 5 à 20 ans, |
| • Mobilier | 5 ans, |
| • Autres | 5 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement hors bilan

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, confirmée par lettre du 26 octobre 2018, pour l'investissement en agencement et équipement du local situé à Pringy, stipule en article 7, que les équipements subventionnés ne restent pas la propriété de l'association pendant la durée de leurs amortissements.

Litige

La salariée a été licenciée pour faute grave en date du 14/08/2017. Elle a saisi le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville afin de dénoncer le licenciement.

Le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville a ordonné en date du 04/11/2019 la réintégration de la salariée avec rappel de salaires à compter du licenciement.

Une provision de 43 000 € a été constituée en 2017.

Le 20 novembre 2019, l'association a fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de la chambre sociale de Chambéry.

Le 18 mars 2021, la cour d'appel de Chambéry a condamné l'association pour nullité du licenciement à la réintégration de la salariée, au paiement d'une indemnité d'éviction de 150 500 € ainsi qu'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de la salariée. L'association est également condamnée à verser 3 000 € au titre du préjudice de harcèlement moral et à verser 2 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Compte tenu de ces éléments la provision est portée à 219 877 €.

Engagements de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la dette actuarielle en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) s'élève à 80 605 €. La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2020
- Taux d'actualisation : 0,8 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Convention collective applicable : Sport
- Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
- 65 ans pour la catégorie : Cadres
- 65 ans pour la catégorie : Non Cadres

Progression de salaires : 2% Constant pour la catégorie des Cadres et non Cadres

Taux de rotation : 1 % Constant pour la catégorie des Cadres et Non Cadres

Taux de charges sociales patronales : 45 % pour la catégorie des Cadres et Non Cadres

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 938 613.29 €

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1470 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 17.48 €/heure correspond à un montant de 25 691 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite pour 83 468 euros.

- Dons en nature : 14 217 €
- Prestation en nature 39 892 €
- Mise a disposition gratuite de bien 29 358 €

Autres informations

Suivant le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux Commissaires aux Comptes (CAC), qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires des CAC au cours de l'exercice, les honoraires 2020 concernant la mission de commissariat aux comptes ont été comptabilisés pour 8 400 €.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 124			
TOTAL	35 124			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui	350 750			
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	49 331		6 962	
- Générales, agencements et aménagements divers	406 149		14 112	
Matériel :				
- De transport	35 113			
- De bureau et informatique, mobilier	152 910		7 558	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			106 016	
Avances et acomptes	51 689			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			587 496	
TOTAL	1 045 941		722 144	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	2 062 029		47 000	
- Titres immobilisés	1 220 920		260	
Prêts et autres immobilisations financières	31 270		200	
TOTAL	3 314 219		47 460	
TOTAL GENERAL	4 395 284		769 604	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			35 124	
TOTAL			35 124	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			350 750	
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			56 292	
- Gales, agencts et aménagt. divers			420 261	
Matériel :				
- De transport			35 113	
- De bureau et informatique, mobilier			160 468	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			106 016	
Avances et acomptes	43 127		8 562	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			587 496	
TOTAL	43 127		1 724 958	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	142 000		1 967 029	
- Titres immobilisés			1 221 180	
Prêts et autres immobilisations financières		608	30 863	
TOTAL	142 000	608	3 219 071	
TOTAL GENERAL	185 127	608	4 979 153	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 758	366		35 124
TOTAL	34 758	366		35 124
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui	56 628	17 537		74 165
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	35 382	4 550		39 933
Installations générales, agencements et aménagements divers	313 193	20 575		333 767
Matériel de transport	9 168	7 023		16 191
Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 000	12 291		132 291
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	534 371	61 976		596 347
TOTAL GENERAL	569 129	62 342		631 471

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations				Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES							
REPRISES NON VENTILEES							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances et dettes

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 947 039	1 947 039	
Prêts			
Autres immobilisations financières	30 863		30 863
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	3 442	3 442	
Reçues sur legs ou donations	250 417	250 417	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 360	2 360	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	11 060	11 060	
Charges constatées d'avance	36 100	36 100	
	TOTAL	2 281 279	2 250 416
			30 863

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 567	54 567		
Dettes des legs ou donations	150	150		
Personnel et comptes rattachés	37 775	37 775		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	65 235	65 235		
Impôts sur les bénéfices	1 617	1 617		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	37 145	37 145		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	196 488	196 488	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	157 453				157 453
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	5 191 175				5 191 175
Report à nouveau	-402 924	-68 786			-471 710
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 786	68 786			-176 192
Situation nette	4 876 918				4 700 725
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	292 538			31 709	260 829
Provisions règlementées					
TOTAL	5 169 455			31 709	4 961 554

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré	111 697				111 697
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	45 756				45 756
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	5 191 175				5 191 175
Report à nouveau	-402 924	-68 786			-471 710
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-68 786	68 786	-176 192		-176 192
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	292 538			31 709	260 829
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	5 169 455		-176 192	31 709	4 961 554

Commentaire

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTION CAF 2001		196 671	187 671	9 000
SUBVENTION CAF 2007		77 500	54 250	23 250
SUBVENTION CG HAUTE SAVOIE 2014		46 146	46 146	
SUBVENTION REGION 2016		45 000	10 125	34 875
SUBVENTION CG HAUTE SAVOIE 2016		50 000	11 250	38 750
SUBVENTION REGION 2016		105 000	23 625	81 375
SUBVENTION REGION 2019		40 000	16 421	23 579
SUBVENTION C DPT HAUTE SAVOIE 2019		50 000		50 000
	TOTAL	610 317	349 488	260 829

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges	43 000	194 750	17 873		219 877
Provisions pour risques					
- amendes et pénalités					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II				
	43 000	194 750	17 873		219 877
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
Immobilisations					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières	23 747		23 747		
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations		200			200
	Total III				
	23 747	200	23 747		200
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	66 747	194 950	41 620		220 077
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières		200	23 747		
- exceptionnelles		194 750	17 873		

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2020 Débit	31/12/2019 Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
SECOURS EN NATURE	14 217	21 151
TOTAL	14 217	21 151
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	29 359	46 348
TOTAL	29 359	46 348
862 - Prestation		
PRESTATION	39 892	80 314
TOTAL	39 892	80 314
864 - Personnel bénévole		
PERSONNEL BENEVOLE	25 691	63 900
TOTAL	25 691	63 900
TOTAL GENERAL	109 159	211 713

	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2020 Crédit	31/12/2019 Crédit
870 - Dons en nature		
DONS EN NATURE	43 576	67 499
TOTAL	43 576	67 499
871 - Prestation en nature		
PRESTATION EN NATURE	39 892	80 314
TOTAL	39 892	80 314
875 - Bénévolat		
	25 691	63 900
TOTAL	25 691	63 900
TOTAL GENERAL	109 159	211 713

Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations acceptés par le conseil d'administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
MME CHIGNOLA	30 000			30 000
M LE FLOCH	80 000			80 000
MME FOUICH	24 000			24 000
M DAVAL				29 344
M JUBERT	73 530			73 530
M PRIMERANO				90 000
MME BUISSON				456 950
MME COSSON				164 089
MME DHENIN				52 000
MME MERMOUD		59 228		
M. LECUYER		117 921		
MME DENHIN		123 669		
MME COSSON		8 307		
MME JEAN		21 526		
M. VIVANTE		3 439		
M. CASTILLO		15 000		
Total	207 530	349 090		999 913

Madame CHIGNOLA :

Par testament olographe en date du 3 juin 2015, Madame Claudine CHIGNOLA a légué à l'association un terrain situé à BLANZY LA SALONNAISE (08190), ainsi que ses petites dépendances (serre et caravane). Une association remet en cause la qualification juridique du legs, ce dernier n'est donc pas cédé à l'heure actuelle, l'association continue néanmoins d'en assumer le coût d'entretien dans l'attente de la résolution du litige, bien que le legs n'apparaissent pas dans ses comptes au 31 décembre 2020.

Monsieur LE FLOCH :

Monsieur Maurice LE FLOCH a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun Son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2020.

Legs Mme DHENIN :

Par testament olographe en date du 17 juillet 2014, Madame Suzanne DHENIN a légué à titre universel à l'association A Chacun Son Everest par révocation des anciens testaments 20% de son patrimoine. Le notaire refuse de constater la saisine du fait d'une interprétation ambiguë dans la rédaction du testament. Le CRIDON a été saisi le 5 octobre 2020 afin de statuer sur la réalisation du legs. Sur conclusions du CRIDON, l'association a décidé de désigner le service du Domaine pour vacance successorale en tant que curateur pour délivrer le legs.

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
FILIALES (plus de 50%)						
SCI A CHACUN SON EVEREST	20 000	99.95	19 990		1 947 039	236 871
	289 492		19 990		22 000	-12 747

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
AUTRES TITRES						

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 207	22 031
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	71 117	56 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	92 324	78 679

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 442	
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	13 420	98 734
Valeurs mobilières de placement	693	
Instruments de trésorerie		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	5	41
TOTAL	17 560	98 775

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	36 100	41 114
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	36 100	41 114

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	31/12/2020	31/12/2019	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 709.00	40 509.00	-8 800.00	-21.72
77700000 SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT	31 709.00	40 509.00	-8 800.00	-21.72
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 873.00		17 873.00	-
78700000 Repr./prov.prod.exceptio.	17 873.00		17 873.00	-
TOTAL DES PRODUITS	49 582.00	40 509.00	9 073.00	22.40
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6.00	-6.00	-100.00
67120000 PENALITES ET AMENDES FISCALES		6.00	-6.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	194 750.00	395.50	194 354.50	+1 000.00
68700000 DOT.AMORT.PROV.CHRG.EXCEP.	194 750.00	395.50	194 354.50	+1 000.00
TOTAL DES CHARGES	194 750.00	401.50	194 348.50	48 405.60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-145 168.00	40 107.50	-185 275.50	-461.95

Détail des legs, donations et assurance-vie

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	330 651
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	782 822
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	1 113 473

CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	850 083
TOTAL	850 083

SOLDE DE LA RUBRIQUE	263 390
-----------------------------	----------------



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

§

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	2020 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2019 <i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 159 357,10	2 159 357,10	1 568 924,57	1 568 924,57
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 240,00	1 240,00	1 440,00	1 440,00
1.2 Dons, legs et mécénat	2 158 117,10	2 158 117,10	1 567 484,57	1 567 484,57
Dons manuels	314 050,68	314 050,68	264 029,24	264 029,24
Legs, donations et assurances-vie	1 113 472,99	1 113 472,99	562 640,39	562 640,39
Mécénat	730 593,43	730 593,43	740 814,94	740 814,94
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	28 568,65		17 075,01	
2.1 Cotisation avec contrepartie	2 490,00			
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	15 000,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 078,65		17 075,01	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	62 719,00		41 519,00	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	41 620,17		40 206,44	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS	2 292 264,92	2 159 357,10	1 667 725,02	1 568 924,57
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 130 787,50	1 092 421,64	1 343 399,09	1 343 399,09
1.1 Réalisées en France	1 130 787,50	1 092 421,64	1 343 399,09	1 343 399,09
- Actions réalisées par l'organisme	1 130 787,50	1 092 421,64	1 343 399,09	1 343 399,09
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	153 554,84	153 554,84	185 771,15	151 995,65
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	109 969,44	109 969,44	143 072,42	143 072,42
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	43 585,40	43 585,40	42 698,73	8 923,23
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	122 664,48	63 297,16	126 984,08	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	194 750,00		395,50	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 617,00		6 431,00	
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	865 083,46	850 083,46	73 529,83	73 529,83
TOTAL CHARGES	2 468 457,28	2 159 357,10	1 736 510,65	1 568 924,57
EXCEDENT OU DEFICIT	- 176 192,36	- 0,00	- 68 785,63	-

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

B - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	2020 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2019 <i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	108 563,27	108 563,27	211 712,50	211 712,50
Bénévolat	25 691,00	25 691,00	63 900,00	63 900,00
Prestations en nature	39 892,08	39 892,08	80 313,97	80 313,97
Dons en nature	42 980,19	42 980,19	67 498,53	67 498,53
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE	-		-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS	108 563,27	108 563,27	211 712,50	211 712,50
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	108 563,27	108 563,27	211 712,50	211 712,50
Réalisées en France	108 563,27	108 563,27	211 712,50	211 712,50
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	108 563,27	108 563,27	211 712,50	211 712,50

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises	- €										- €
Variation de stock											- €
Autres achats et charges externes	- 557 083,46 €				- 22 732,34 €	- 2 187,74 €	- 60 704,45 €				- 642 707,99 €
Aides financières	- €										- €
Impôts, taxes et versement assimilés	- 35 981,10 €				- 6 237,95 €	- 3 631,54 €	- 7 044,73 €				- 52 895,32 €
Salaires et traitements	- 368 956,11 €				- 61 364,36 €	- 28 264,66 €	- 40 400,50 €				- 498 985,63 €
Charges sociales	- 109 873,06 €				- 16 634,16 €	- 9 150,33 €	- 13 161,94 €				- 148 819,49 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 58 801,61 €				- 2 106,77 €	- 351,13 €	- 1 282,19 €				- 62 541,70 €
Dotations aux provisions								- 194 750,00 €			- 194 750,00 €
Reports en fonds dédiés										- 865 083,46 €	- 865 083,46 €
Autre charges	- 92,16 €				- 893,86 €	- €	- 70,67 €				- 1 056,69 €
Charges financières					- €	- €	- €				- €
Charges exceptionnelles											- €
Participations des salariés aux résultats											- €
Impôts sur les bénéfices									- 1 617,00 €		- 1 617,00 €
TOTAL GENERAL	- 1 130 787,50 €	- €	- €	- €	- 109 969,44 €	- 43 585,40 €	- 122 664,48 €	- 194 750,00 €	- 1 617,00 €	- 865 083,46 €	- 2 468 457,28 €

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	14 217,12 €				14 217,12 €
Mise à disposition gratuites de biens	29 358,45 €				29 358,45 €
Prestations de services	39 892,08 €				39 892,08 €
Personnel bénévole	25 691,00 €				25 691,00 €
TOTAL GENERAL	109 158,65 €	- €	- €	- €	109 158,65 €



ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

§

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son tableau de rapprochement au compte de résultat sont élaborés en application du règlement de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2020.

A - Principes de ventilation des charges

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

Une répartition analytique des charges directes (guides, photographes, etc.) est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition, cette dernière est revue d'une année sur l'autre en fonction du développement de l'association. La clé de répartition relative aux stages enfants et séjour femmes pour les charges indirectes a été calculée ainsi :

Nombre de stages/séjours 2020 : 10

Nombre de stages enfants en 2020 : 2 sur 10 soit 20% des charges indirectes

Nombre de séjours femmes en 2020 : 8 sur 20 soit 80% des charges indirectes

Missions sociales

Les missions sociales représentent :

- les activités d'accompagnement global, physique et psychologique qui constituent l'objet de l'association « A Chacun son Everest ! », à savoir :
 - l'aide apportée aux enfants atteints de cancer ou de leucémie ;
 - l'aide apportée aux femmes en rémission d'un cancer du sein.
 - Au travers notamment des activités suivantes :*
 - Activités physiques :** randonnée, escalade, yoga, qi gong
 - Soutien psychologique :** groupes de parole, coaching
 - Soins de support :** massages, naturopathie, soins esthétiques, relaxation
 - Soins d'hydrothérapie** aux Thermes de Saint-Gervais
 - Diététique :** conseils diététiques et repas équilibrés
- l'aide apportée aux femmes dans le cadre de la structure Espace Everest à Pringy.
 - Au travers notamment des activités suivantes :*
 - Activités physiques :** yoga, qi gong, activité physique adaptée
 - Soutien psychologique :** entretiens individuels, méditation, atelier de coaching, atelier nutrition, sophrologie, art thérapie
 - Soins de support :** massages, socio-esthétique, fasciathérapie, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, dien chan, pause sonore

- les projets temporaires, avec sur l'année 2020 la mise en place de séjours à destination du personnel soignant de la région Haute-Savoie.

Au travers notamment des activités suivantes :

Activités physiques : randonnée, escalade, yoga, qi gong

Soutien psychologique : entretiens psychologiques, groupes de parole, coaching

Soins de support : massages, naturopathie, soins esthétiques, relaxation

- les frais de communication liés aux stages, publications, newsletters, journaux adressés aux enfants, parents et femmes des séjours.
- les activités de suivi des séjours (escalade, yoga), les soirées d'échanges.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc. ;
- d'autre part, des frais de recherche des autres fonds privés, soit les frais liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat, de parrainage, etc.

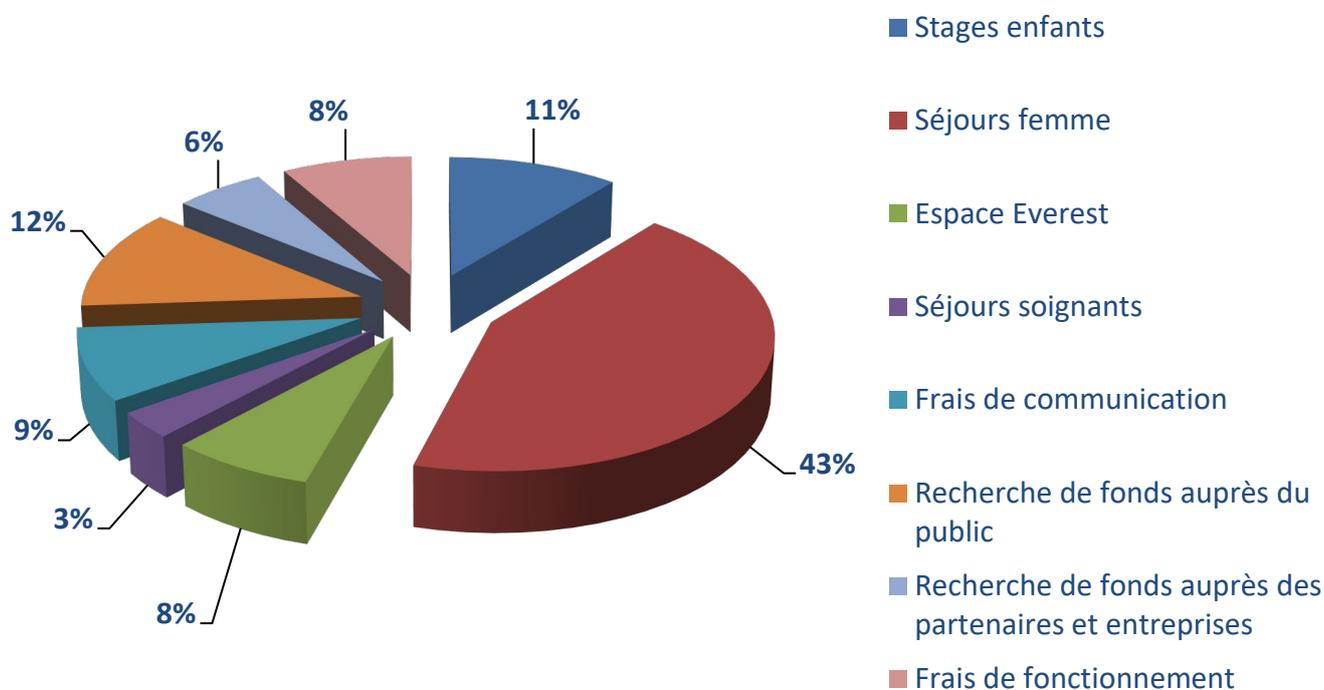
Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux (honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes, etc.).

La répartition des charges entre ces différentes catégories, se présente comme suit :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s'y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque catégorie. Il en résulte pour 2020 la répartition suivante (salaires et charges sociales) :

Répartition analytique des salaires par catégories d'emploi



- pour les charges liées aux locaux (loyer, entretiens et réparations), les montants sont répartis au prorata des surfaces d'utilisation ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l'imputation analytique effectuée lors de l'enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges. Pour chaque poste, une étude interne a été menée afin de refléter la réalité du fonctionnement de l'association.

Il est à noter que les clés de répartition adoptées sont reconduites d'année en année. En cas de modifications, celles-ci sont précisées.

Lors des derniers exercices, des changements mineurs de répartition des charges ont été opérés afin de refléter les adaptations liées au développement de l'activité de l'association.

B - Principes de ventilation des produits

Les produits enregistrés par l'association sont ventilés selon quatre grandes catégories :

- Les produits liés à la générosité du public
- Les produits non liés à la générosité du public
- Les subventions et autres concours public

- Les reprises sur provisions et dépréciations
- L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Le règlement de l'ANC 2018-06 impose à compter de sa première année d'application une présentation particulière avec la prise en compte dans les produits liés à la générosité du public de tous les produits qui ouvrent droit à la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI. On retrouve dans cette catégorie, les cotisations des membres sans contrepartie, les dons des particuliers (y compris les abandons de frais des bénévoles), les legs et donations, ainsi que les dons dans le cadre du mécénat (avec notamment les dons des entreprises et partenaires).

Les produits non liés à la générosité du public, se composent des cotisations avec contrepartie, des parrainages des entreprises, des contributions financières sans contrepartie, ainsi que des autres produits non liés à la générosité du public (dont les produits de ventes, les transferts de charge, ainsi que les produits de placement financiers).

Les subventions et autres concours publics comprennent la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ainsi que les subventions d'exploitation versées par les collectivités locales.

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs permet à l'association de transférer des fonds dédiés non utilisés provenant d'années antérieures.

C – Evolution des produits et charges au cours de l'exercice

Analyse des produits

L'exercice 2020, présente un total de produits inscrits au compte de résultat de 2 292 265 euros, contre 1 667 725 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une hausse de 37.4 %.

Cette évolution s'analyse ainsi :

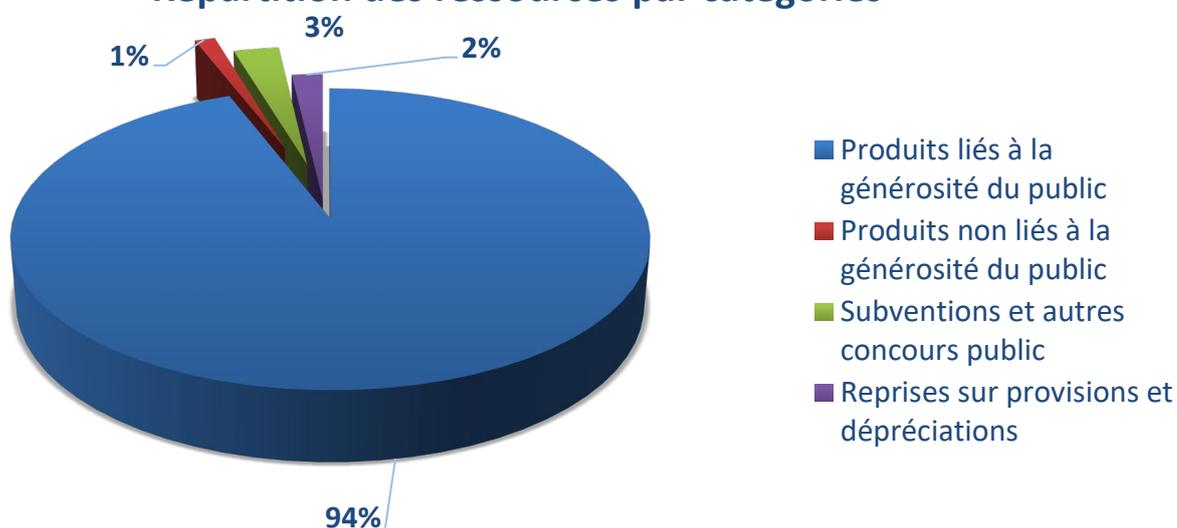
- une hausse de 37.6 % des produits liés à la générosité du public (qui passent de 1 568 925 euros en 2019 à 2 159 357 euros en 2020), du fait principalement de la forte hausse des legs et assurances vie (+97.9 % par rapport à 2019) qui intègre notamment la valorisation de l'ensemble des legs acceptés par le Conseil d'Administration pour l'année 2020 (les legs encaissés s'élèvent à 349 090 €) et d'une hausse des dons manuels (18.9 % par rapport à 2019) notamment lié à l'encaissement d'un don de 100 000 € originellement issu d'un legs reversé à l'association par un légataire ;
- les produits non liés à la générosité du public connaissent une hausse, +67.3 % par rapport à l'année passée (de 17 075 euros en 2019 à 28 569 euros) avec pour 2020 la contribution financière versée par la Fondation Caisse d'Epargne à l'association afin de financer le projet de jardin botanique et la prise en compte des cotisations avec contrepartie pour 2 490 euros mise en place au sein de l'Espace Everest à compter de 2020 ;
- le montant des subventions et autres concours publics est en hausse de +51.1 % sur 2020, qui représente principalement la quote-part d'investissement de l'année 2020 ramenée au résultat pour 31 709 € et des subventions publiques pour 31 010 € (y compris une subvention de 30 000 € versé par le Département de Haute-Savoie afin de financer les séjours proposés aux personnels soignants sur 2020). Pour rappel, les subventions

d'investissement sont enregistrées au bilan et amortis sur la durée d'utilisation du bien subventionné ;

- les reprises sur provisions et dépréciations apparaissent pour 41 620 € sur 2020, suite à la reprise de provision effectuée sur les titres immobilisés (dont SCPI souscrites en août 2018) pour 23 747 € et la reprise de provision pour risques et charges dans le cadre du litige social pour 17 873 €.

Il en résulte la répartition suivante pour 2020, avec des fonds privés représentant 34 % de la totalité des ressources (en baisse par rapport à l'exercice précédent qui représentait 52 %) ; la part relative aux produits des particuliers représente quant à elle 66 % (en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 42 % des ressources) soit des ressources liées à la générosité du public de 94%, les produits non liés à la générosité du public représentent 1%. Les subventions représentent 3% des ressources.

Répartition des ressources par catégories



Analyse des charges

Les charges inscrites au compte de résultat totalisent 2 468 457 euros soit une hausse de 42.2 % par rapport à 2019 (1 736 511 euros).

Les dépenses liées aux missions sociales sont en baisse de -15.8 % par rapport à 2019 (1 130 788 euros contre 1 343 399 euros en 2019), pour atteindre 46 % du total des emplois en 2020.

Les frais de recherche de fonds sont en baisse de -17.3 % par rapport à 2019 (153 555 euros contre 185 771 euros en 2019), avec la distinction de la part des frais de recherche des dons auprès du public (en baisse de -23.1 %) et du privé (en hausse de 2.1 %), ils représentent 6 % des emplois sur 2020.

Les frais de fonctionnement sont en baisse de 7.6 % par rapport à 2019 (à 122 664 euros en 2020 contre 126 984 euros en 2019). La part des frais de fonctionnement sur le total des emplois s'élève à 5 % en 2020.

Les dotations aux provisions et dépréciations s'élèvent pour 2020 à 194 750 € correspondant à l'ajustement de provision pour le litige aux Prudhommes. La part des dotations s'élève à 8 % du total des emplois sur 2020.

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2020 s'élève à 1 617 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

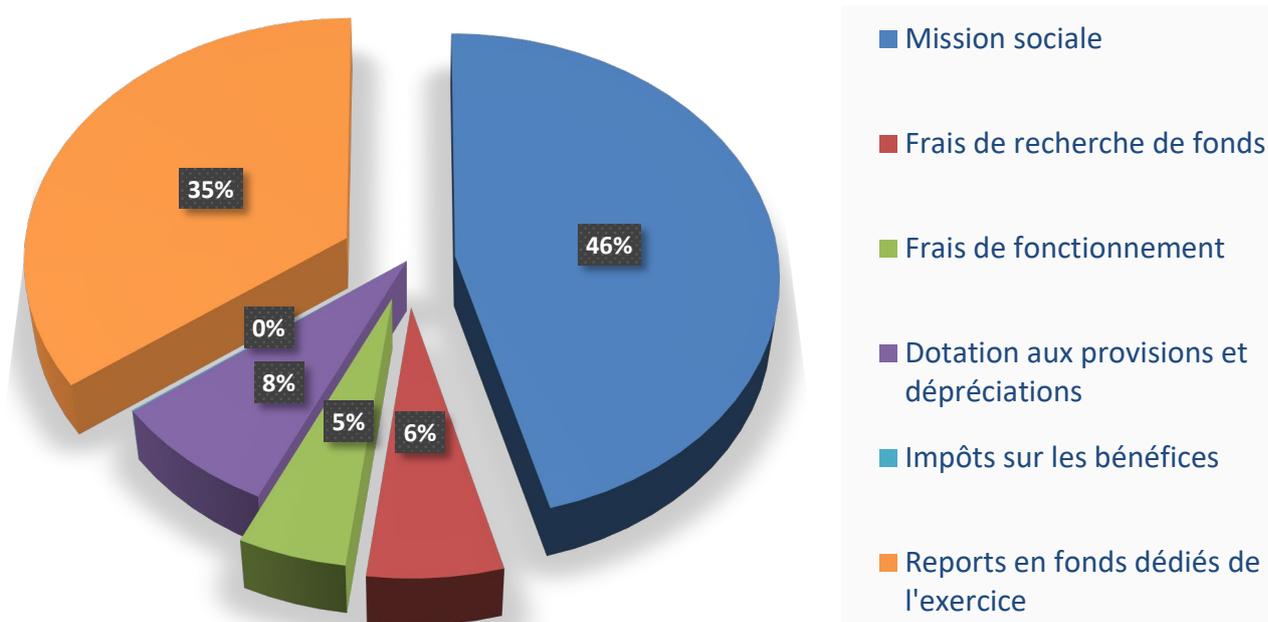
Les reports en fonds dédiés représentent :

- les legs acceptés par le Conseil d'Administration qui n'ont pas été encaissés ou cédés pour 764 383 € ;
- les excédents de dons dédiés aux enfants qui n'ont pas été consommés sur 2020 pour 85 700 € ;
- ainsi que la contribution financière de la Fondation Caisse d'Épargne pour le financement du jardin botanique enregistré en immobilisation en-cours.

Le transfert de ces reports au passif du bilan génère une charge de 865 083 €.

Il en résulte la répartition suivante pour 2020, avec les emplois dans la mission sociale représentant 46 % de la totalité des emplois en raison du contexte tout à fait exceptionnel de la crise sanitaire, la part relative aux recherches de fonds représente quant à elle 6 %, les frais de fonctionnement prennent une part de 5 %, les dotations aux provisions représentent 8 % et enfin le report en fonds dédié pour 35 % du montant des emplois :

Répartition des emplois par catégories



On constate que le règlement de l'ANC 2018-06 a une influence non négligeable sur la présentation des ressources puisqu'il intègre de manière anticipée les ressources que sont les legs dès leur acceptation, quand bien même ceux-ci ne sont pas encaissés.

D – Principes d'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 94 %.

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les fonds collectés auprès du public directement dédiés aux missions selon les volontés du donateur. Lorsque les fonds collectés dédiés sont supérieurs aux emplois sur la période, ceux-ci sont reportés sur les années suivantes pour être consommés ultérieurement. Nous constatons cet effet pour l'année 2020 sur les dons dédiés aux enfants qui se sont élevés à 252 567 €, compte tenu du contexte sanitaire, les emplois liés aux stages enfants se sont élevés à 166 866 €, il a donc été reporté 85 700 €.

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'affectation des ressources sur l'année 2020 :

Tableau d'affectation des ressources par emplois

Emplois globaux		RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC							Subventions dédiée	Autres produits	Fonds propres
		Cotisations	Dons affectés / enfants	Dons affectés / femmes	Dons affectés / Espace Everest	Dons affectés / Séjours soignants	Dons non affectés	Legs			
Stages enfants à Chamonix	166 866 €		166 866 €				- €	- €		- €	
Séjours femmes à Chamonix	659 126 €	1 240 €		26 178 €			631 708 €	- €		- €	
Activités Espace Everest	148 938 €				52 107 €		74 335 €	22 496 €		- €	
Séjours soignants	46 116 €					7 750 €			30 000 €	8 366 €	
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	13 304 €						- €	13 304 €		- €	
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	96 438 €						- €	96 438 €		- €	
Frais d'appel à la générosité du public	109 969 €						- €	109 969 €		- €	
Frais de recherche des autres fonds privés	43 585 €						- €	43 585 €		- €	
Frais de fonctionnement	122 664 €						- €	63 297 €		59 367 €	
Dotations aux provisions et dépréciations	194 750 €						- €	- €		18 558 €	176 192 €
Impôts sur les bénéfices	1 617 €						- €	- €		1 617 €	
Report en fonds dédiés	865 083 €		85 700 €				- €	764 383 €		15 000 €	
Sous-total des emplois globaux	2 468 457 €	1 240 €	252 567 €	26 178 €	52 107 €	7 750 €	706 043 €	1 113 473 €	30 000 €	102 908 €	176 192 €
Sous-total des ressources consommées	2 292 265 €							2 159 357 €		132 908 €	
(+)Excédent (-) Perte											-176 192 €

E – Principe de présentation des contributions volontaires

Les contributions volontaires représentent le travail des bénévoles, les mises à dispositions gratuites de biens (matériel, alimentaire, etc.) ainsi que les prestations de service offertes.

Ces contributions, font l'objet d'une présentation en annexe afin de donner une image fidèle des apports dont bénéficie l'association.

Principe de valorisation :

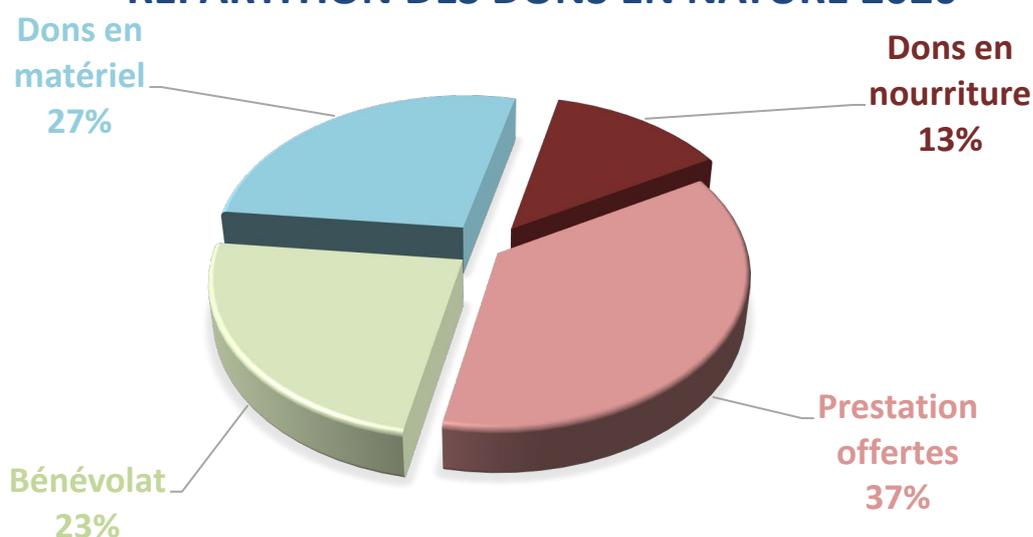
- *Bénévolat* : le travail des bénévoles est valorisé selon le temps passé au tarif d'un SMIC chargé quotidien (soit environ 92€) pour les accompagnateurs/animateurs/vidéastes, majoré de 8% pour les infirmières et majoré de 117% pour les médecins.
- *Les prestations de services et les mises à disposition de biens* : lorsqu'elles ne sont pas valorisés par les donateurs sont valorisés au prix du marché.

Il en résulte pour l'exercice 2020, la présentation suivante :

Nature des dons	Montants	%
Prestation offertes	39 892 €	37%
Bénévolat	25 691 €	24%
Dons en matériel	29 358 €	27%
Dons en nourriture	14 217 €	13%

TOTAL DES DONS PERCUS EN NATURE 2020	109 159 €
---	------------------

REPARTITION DES DONS EN NATURE 2020



On notera parmi les postes importants :

- Les prestations de transports qui comprennent notamment 232 billets de trains, offerts par la SNCF, et la mise à disposition gracieuse par Volkswagen de 3 Caravelles et 1 Caddy ;
- Les prestations offertes qui correspondent aux activités offertes par nos prestataires, tant à Chamonix qu'à l'Espace Everest ;
- Le poste bénévolat qui représente 60 bénévoles (accompagnateurs, médecins, infirmières, encadrants, etc.) ;
- Les dons en matériels qui comprennent :
 - o Des vêtements techniques afin d'équiper les femmes et les enfants pendant les séjours ;
 - o De l'électroménager, du matériel de cuisine et des produits ménagers ;
 - o Des plantes et du matériel de jardin ;
 - o De nombreux cadeaux offerts aux femmes et aux enfants durant leurs séjours ;
 - o Du matériel informatique et des consommables.
- Les dons en nourriture qui représentent 3 384 repas, pour lesquels sont offerts boissons chaudes et froides, produits frais, fromages et desserts.



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2020

§

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2020

Association reconnue d'utilité publique, "A Chacun Son Everest !" est habilitée à recevoir des dons et des legs. Les ressources issues de la générosité du public sont intégralement investies dans l'activité en France et bénéficient à l'ensemble des enfants et femmes que nous accueillons.							
EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois 2020	%	Emplois 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2020	%	Ressources 2019
1. MISSIONS SOCIALES	1 092 422	51%	1 343 399	1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	2 159 357	100%	1 568 925
1.1 Réalisées en France	1 092 422	51%	1 343 399	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 240	0%	1 440
- Actions réalisées directement				1.2 Dons, legs et mécénat	2 158 117	100%	1 567 485
Stages enfants à Chamonix	166 866	8%	292 133	Dons manuels	314 051	15%	264 029
Séjours femmes à Chamonix	659 126	31%	740 111	Dons manuels affectés / enfants	147 901	7%	53 774
Activités Espace Everest	148 938	7%	173 568	Dons manuels affectés / femmes	12 848	1%	16 417
Séjours soignants	7 750	0%	-	Dons manuels affectés / Espace Everest	4 107	0%	2 533
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	13 304	1%	19 787	Dons manuels affectés / Séjours soignants	250		-
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	96 438	4%	117 800	Dons manuels non affectés	148 946	7%	191 306
1.2 Réalisées à l'étranger	-		-	Legs, donations et assurances-vie	1 113 473	52%	562 640
- Actions réalisées directement				Mécénat	730 593	34%	740 815
- Versement à d'autres organismes agissant en France				Mécénat affectés / enfants	104 666	5%	135 896
				Mécénat affectés / femmes	13 330	1%	22 565
				Mécénat affectés / Espace Everest	48 000	2%	45 650
				Mécénat affectés / Séjours soignants	7 500	0%	-
				Mécénat non affectés	557 097	26%	536 704
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	153 555	7%	151 996	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	0%	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	109 969	5%	143 072				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	43 585	2%	8 923				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-		-				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	63 297	3%	0				
TOTAL DES EMPLOIS	1 309 274		1 495 395	TOTAL DES RESSOURCES	2 159 357		1 568 925
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0%	0	2. REPRISE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	850 083	39%	73 530	3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-		-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0		0
TOTAL	2 159 357		1 568 925	TOTAL	2 159 357		1 568 925
Evaluation des contributions volontaires en nature							
	2020		2019		2020		2019
Missions Sociales	109 159		211 713	Dons en nature	14 217		67 499
Frais de recherche de fonds	-		-	Prestations en nature	69 251		80 314
Frais de fonctionnement et autres charges	-		-	Bénévolat	25 691		63 900
TOTAL	109 159		211 713	TOTAL	109 159		211 713



ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

§

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est élaboré en application du règlement de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2020.

A - Principes d'affectation par emplois des ressources liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 94 % (cf. « Annexe au Compte par origine et destination »).

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les ressources liées à la générosité du public et notamment respecte la volonté de nos donateurs qui souhaitent affecter leurs dons à des missions spécifiques.

Les modalités d'affectation se font par itérations successives :

- Les missions sociales, sont principalement financées par les ressources provenant de la générosité du public et notamment consomment la part des ressources directement affectées, selon les prescriptions des donateurs.
- Sont ensuite financés avec le solde des ressources liées à la générosité du public les frais de recherche de fonds et enfin les frais de fonctionnement.

Pour l'année 2020, il en résulte l'affectation ci-dessous :

Les missions sociales sont financées à 100 % par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public soit 153 555 €.

Les frais de fonctionnement pour l'année 2020 sont financés à hauteur de 63 297 € soit 51.6 % du montant total des frais de fonctionnement (122 664 €) le solde des frais de fonctionnement, soit 59 367 €, étant financé par les autres ressources non liées à la générosité du public et par fonds propres.

B – Evolution des ressources et des emplois au cours de l'exercice

L'analyse qui suit se focalisera sur la partie haute du CER, les autres éléments ayant été abordés dans l'annexe au compte de résultat par origine et destination

Analyse des ressources

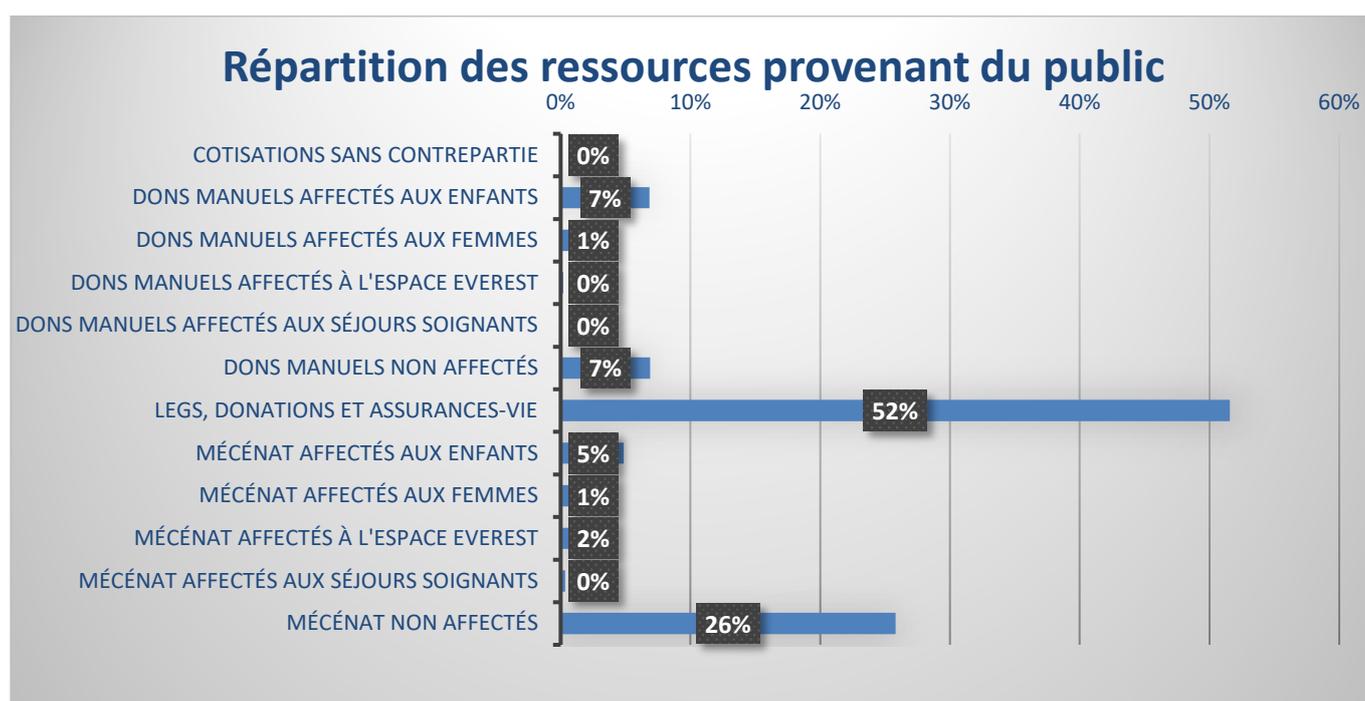
Les ressources collectées auprès du public s'élèvent pour l'année 2020 à 1 568 925 €, soit une hausse de 37.6 % par rapport à 2019.

Cependant ce montant peut être corrigé des legs non encore encaissés pour 764 383 € ce qui ramène les ressources collectées à 1 394 974 € pour l'année 2020, soit sur une base comparable pour 2019 une baisse de 100 421 € (ressources collectées en 2019 1 568 925 € retraité du legs non encaissé pour 73 530 €).

La répartition des ressources se présente ainsi :

- une baisse des cotisations sans contrepartie, il s'agit de la cotisation des membres de l'association qui passe ainsi de 1 440 € en 2019 pour 71 membres et une cotisation encaissée d'avance à 1 240 € en 2020 pour 61 membres et une cotisation encaissée d'avance ;
- les dons, legs et mécénat connaissent une hausse de 37.7 % avec une part de ressources affectées et non affectées selon le détail ci-dessous :
 - Les dons manuels, soit les dons provenant principalement des particuliers, avec des dons affectés aux enfants en hausse de 175 % (notamment lié à un don manuel de 100 000 € issu d'un legs), les dons affectés aux femmes en baisse de -21.7 %, les dons affectés à l'Espace Everest en hausse de 62.1 % et les dons non affectés en baisse de -22.1 % ;
 - Les legs et donations sont en hausse de 97.9 % comprenant les legs non encaissés (764 383 € sur 2020 et 73 530 € sur 2019), sur une base retraitée des legs non encaissés la variation ressort en baisse de -28.6 % (349 090 € de legs encaissés en 2020 contre 489 110 € en 2019) ;
 - Le mécénat, soit les dons provenant principalement des entreprises et partenaires de l'association avec des dons affectés aux enfants en baisse de -22.1 %, les dons affectés aux femmes en baisse de -40.9 %, les dons affectés à l'Espace Everest sont en hausse de 5.15 % et les dons non affectés apparaissent en hausse de 3.8 %, il a par ailleurs été collecté 7 500 € pour le projet des séjours pour le personnel hospitalier ;

Il en résulte la répartition suivante pour 2020, avec des fonds privés représentant 34 % de la totalité des ressources (en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 47 %) ; les legs et donations avec une part de 52 % des ressources 2020 (en hausse par rapport à 2019, puisqu'elle représentait 36 %) ; la part relative aux dons manuels représente quant à elle 15 % (en baisse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 17 % des ressources).



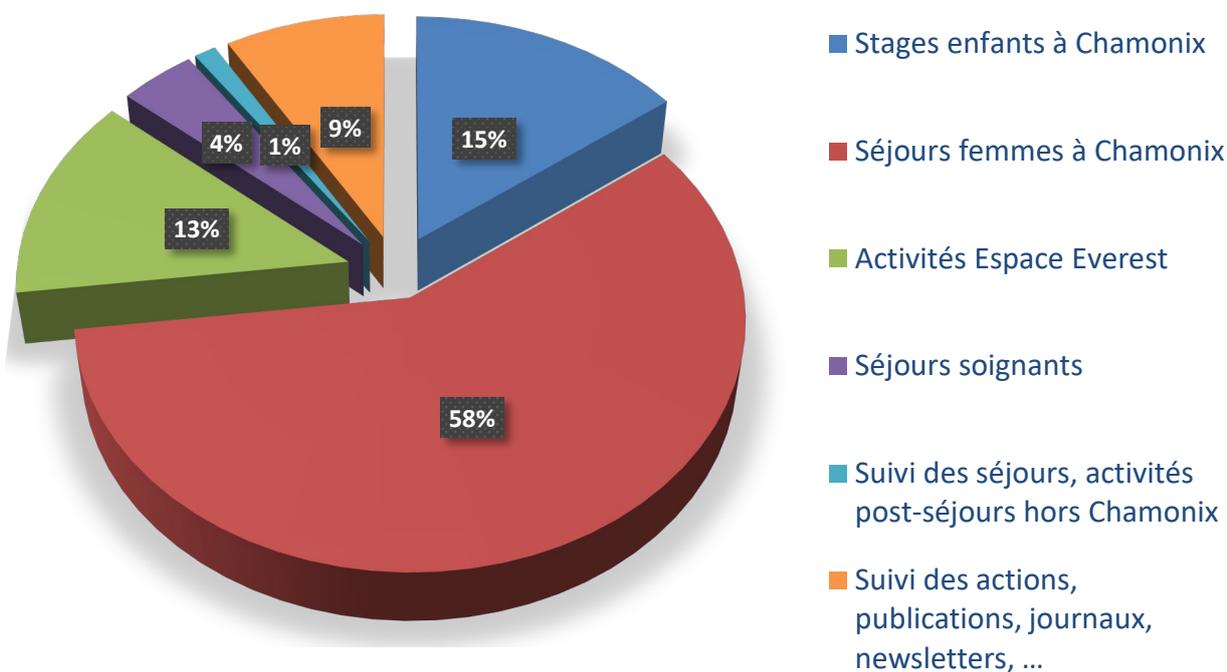
Analyse des emplois aux missions sociales

L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les missions sociales s'élève pour 2020 à 1 092 422 € contre 1 343 399 € en 2019. Elles sont en baisse de -18.7 % par rapport à 2019, pour atteindre 51 % du total des emplois en 2020, avec :

- une baisse des frais des stages enfants de -42.9 % par rapport à 2019, lié au contexte sanitaire, l'association a dû réduire le nombre de stages organisés (2 stages en 2020 contre 7 en 2019), les dépenses 2020 représentent 8 % du montant des emplois aux missions sociales et 19 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevant à 252 567 € (dons manuels et mécénat affectés aux enfants), les ressources dédiées étant supérieures aux charges, l'excédent pour 85 700 € a été reporté en fonds dédiés pour les exercices ultérieurs ;
- une baisse de -10.9 % des emplois aux séjours des femmes lié également à la baisse du nombre de séjours organisés (8 séjours en 2020 contre 18 séjours en 2019), les dépenses 2020 représentent 60.3 % du montant des emplois aux missions sociales et 31 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevant à 26 178 € (dons manuels et mécénat affectés aux femmes), le solde pour 632 948 € a été financé par les dons non affectés ;
- les frais des activités du nouvel établissement Espace Everest ont diminué de -14.2 % suite à la suspension des activités décidé sur 2020 (cf. Faits marquants), les dépenses 2020 représentent 13.6 % du montant des emplois aux missions sociales et 7 % du montant total des emplois. Les ressources dédiées s'élevant à 52 107 € (dons manuels et mécénat affectés aux activités de l'Espace Everest), le solde pour 96 831 € a été financé par les dons non affectés et les legs ;
- le projet de séjour au personnel soignant a nécessité a été financés à hauteur de 7 750 € par la générosité du public (250 € via des dons manuels et 7 500 € via le mécénat) ;
- les frais relatifs aux suivis des séjours et des activités hors de Chamonix sont en baisse de -32.8 %, les dépenses 2020 représentent 1 % du montant des emplois aux missions sociales et du montant total des emplois. L'ensemble de ces frais ont été financés par les legs ;
- une baisse de -18.1 % des frais de publication et de suivi des actions, les dépenses 2020 représentent 8.8 % du montant des emplois aux missions sociales et 4 % du montant total des emplois. L'ensemble de ces frais ont été financés par les legs ;

Il en résulte la répartition et l'affectation suivante des emplois aux missions sociales pour 2020 :

Répartition des emplois aux missions sociales



L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les frais de recherche de fonds s'élève pour 2020 à 153 555 € contre 151 996 € en 2019. Elles sont en hausse de 1 % par rapport à 2019, pour atteindre 7 % du total des emplois en 2020, avec :

- une baisse des frais d'appel à la générosité du public de -23.1 % par rapport à 2019, lié au contexte sanitaire, l'intégralité des dépenses a été financé par les legs ;
- une hausse de 388 % des frais de recherche des autres fonds privés, cette hausse s'explique par le fait que les dépenses de ce poste n'avaient pas été financés par les dons en provenance de la générosité du public (montant financé en 2019 8 923 € sur une dépense totale de 42 699 €). Pour 2020, ce poste a entièrement été financé par les legs encaissés.

L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les frais de fonctionnement s'élève pour 2020 à 63 297 €, ce poste n'avait pas été financé par la générosité du public en 2019. Les frais de fonctionnement représentent 3 % du montant des emplois pour 2020, il a été financé par les legs. Pour mémoire le montant total des frais de fonctionnement s'est élevé en 2020 à 122 664 €, le solde pour 59 367 € a été financé par les autres produits.

Le report en fonds dédiés représente essentiellement les legs acceptés non encore encaissés (764 383 € en 2020 contre 73 530 pour 2019) ainsi que les dons provenant du public non utilisé sur l'exercice soit 85 700 €.